

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

Mme OGEZ Brigitte
M. TARGIT Didier
Mme OSTROWSKI Aline
M ALBERGE Marc
M. LEFEBVRE François
M L'HERMITE Joël
M BORDET Florent
Mme FOULON Ambre
M ANSART Gérald
Mme DEBUYSSCHER Astrid

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire de mairie)

Etaient absents excusés :

M HERMANT Denis (pouvoir à M. Didier TARGIT) Mme DESFORGES Valérie (pouvoir à M. Joël L'HERMITE), Mme LEGAGNEUR Méлина (pouvoir à M. Marc ALBERGE) et Mme DELOUBRIERE Nathalie (pouvoir à M. Gerald ANSART)

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote des taux de fiscalité
- Composition de la commission Impôts
- Convention pour l'envoi des actes dématérialisés en Préfecture
- Convention voirie 2020 avec la CCTNP
- Utilisation de l'espace public pour l'installation d'un espace terrasse en exploitation commerciale
- Autorisation d'utilisation de locaux municipaux par la PMI
- Relations Humaines : ouverture de 4 postes
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. Marc ALBERGE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2020 est approuvé à l'unanimité après rectification page 7 (3 conseillers au lieu de 2)

Monsieur Gérald ANSART demande à recevoir les convocations et documents ad'hoc par courrier et non en dématérialisés.

Vote des taux de fiscalité

Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition 2020. Elle précise qu'à compter de cette année, le Conseil Municipal doit voter les taux de TF et TFB uniquement. Celui de la TH est figé au taux voté en 2019 suite aux directives de la loi de finance 2020. Le montant correspondant sera versé sous forme de compensation à la commune.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2019, soit :

21.16% pour la TF et 42.10% pour la TFB.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir ces taux pour 2020

Composition de la commission impôts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal.

La commune de Villers-Bocage doit en proposer 24.

Madame le Maire propose donc la liste des membres de la commission des impôts ci-annexée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la liste complète énoncée.

Convention pour l'envoi des actes dématérialisés en Préfecture

Madame le Maire propose de signer une convention avec la Préfecture pour la mise en place de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat (délibérations, arrêtés, budgets...), afin de permettre une gestion plus rapide et sécurisée de ces derniers.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Convention voirie 2020 avec la CCTNP

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Villers-Bocage à programmer avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, les travaux de voirie à effectuer sur son territoire en 2020.

Considérant que ces travaux sont de la compétence de la CCTNP et qu'elle perçoit le FCTVA, le montant à la charge de la commune est de 30% du montant HT des travaux.

Le montant estimatif s'élève à 19 677.80€ soit une participation communale de 5 903.34€.

Le montant réel correspondra au mémoire définitif envoyé par la CCTNP.

Madame le Maire propose de signer la convention ad'hoc.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Utilisation de l'espace public pour l'installation d'un espace terrasse en exploitation commerciale

Madame le Maire demande l'autorisation d'instaurer une convention d'occupation commerciale du domaine public quelle que soit sa destination : terrasse, exposition, etc... avec les différents acteurs demandeurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à la mettre en œuvre.

Autorisation d'utilisation de locaux municipaux par la PMI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'occupation temporaire de locaux a été signée avec le Conseil Départemental de la Somme le 23 Septembre 2019, afin d'accueillir les consultations de PMI, pour une durée de 1 an, avec un montant de participation de 1000€.

Madame le Maire précise que le Conseil Départemental renouvelle sa demande d'occupation des mêmes locaux pour le bon fonctionnement de la PMI.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à donner un accord au Conseil départemental et à signer la convention ad hoc.

Relations Humaines : ouverture de 4 postes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quatre ouvertures de postes selon les conditions suivantes :

- Deux emplois en contrats aidés seront pérennisés à compter du 1^{er} septembre 2020, soit la création de deux postes d'adjoints techniques en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable
- Deux avancements de grade : 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2020 et 1 poste d'éducateur APS principal 2^{ème} classe à compter du 16 octobre 2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ouvertures de postes.

Questions diverses

- a) Conseil d'école : réouverture de la cantine, pas de fête d'école.
- b) Bâtiments : suite à la visite des bâtiments scolaires, beaucoup de travaux sont à effectuer surtout à l'école maternelle (voir la décennale), et certains travaux d'entretien à l'école élémentaire, problème de la cantine, vestiaires de foot (entretien qui laisse à désirer).
- c) Cantine sainte Thérèse : proposition de la salle du foyer des aînés, ou la maison familiale rurale
- d) Réunion rue neuve : Didier Targit est satisfait de la réunion, il en fait un exposé, pas de problème particulier
- e) Point sur les bornes incendies : 43 bornes à vérifier, devis demandé auprès de Veolia
- f) Point sur les dépressions charretières.
- g) Point sur les travaux de voiries : gros œuvre fini pour fin juillet, finitions prévues fin août.
- h) Le petit jardin devrait être réceptionné le 2 juillet

- i) Maison des Associations : toit en finition, boiseries en retard, le chauffagiste a commencé aujourd'hui, la plomberie la semaine prochaine, devis test étanchéité à l'air à valider
- j) Comité des fêtes : nouveau comité en place, Joël L'Hermite en est le président. Prochaines fêtes prévues : fête du village le 23 août, soirée beaujolais et arbre de Noël.
- k) Marc Alberge fait le point sur les associations : réunion de la commission prévue le 1^{er} juillet et le 18 juillet avec les présidents d'associations
- l) Madame le Maire fait le point sur l'avancement du lotissement
- m) Commission communication : François Lefebvre annonce un prochain bulletin début août. Il informe qu'il faut refaire la liste des personnes à risques en cas de plan canicule et il demande à Mme le maire de nommer une personne responsable conformément à la Cnil. Elle propose que ce soit lui, ce qu'il accepte volontiers.

Séance levée à 21h53